

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2007)
Heft: 1740

Artikel: Les socialistes en supplétifs : Hans-Jürg Fehr se trompe d'adversaire
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024392>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les socialistes en supplétifs

Hans-Jürg Fehr se trompe d'adversaire

André Gavillet (17 juillet 2007)

On croyait que le tir avait été rectifié. Erreur. Hans-Jürg Fehr, président du parti socialiste suisse, remet ça dans la *SonntagsZeitung*. Il donne comme objectif à son parti, à la veille des élections, un changement de majorité au Conseil fédéral et la reconquête par le PDC d'un deuxième siège

au détriment des radicaux. Belle motivation pour les militants! Si tel est le but, pourquoi faire un détour? autant voter PDC.

S'il faut, en étant soi-même, se situer par rapport aux partis gouvernementaux, l'adversaire ne peut être que l'UDC en

raison de sa manière haineuse de faire de la politique, de son programme anti-social et antieuropéen.

Il est humiliant que cette évidence politique soit rappelée par la présidente des Verts dont l'appui serait nécessaire: ne pas se tromper d'ennemi!

Le populisme pénal à l'oeuvre

L'initiative de l'UDC pour le renvoi des étrangers criminels s'inscrit dans un courant général inquiétant

Alex Dépraz (16 juillet 2007)

Mettre au ban, condamner à l'exil. Voilà la solution que prône l'UDC pour résoudre le problème de la délinquance des étrangers. Cette proposition servira d'appât pour les élections fédérales d'octobre. Au-delà de ses relents xénophobes, cette initiative populaire constitue le comble du «populisme pénal».

Cette expression est utilisée par un magistrat français, Denis Salas, auteur d'un essai éponyme qui dénonce la montée en puissance de la dissuasion par rapport à la philosophie de la réhabilitation. Dans *Le Monde*, Salas estime que «la loi pénale devient un instrument de régulation des peurs collectives et non une codification réfléchie des sanctions». Autrement dit, le droit pénal est utilisé pour

répondre à ce que des politiciens en mal de popularité appellent pudiquement les préoccupations des électeurs. En clair: faire peur au bon peuple et le rassurer. Mais, les propositions formulées sont inefficaces, voire carrément contre-productives pour combattre la délinquance. Décryptage avec l'initiative de l'UDC pour le renvoi des étrangers criminels.

Première caractéristique: l'effet automatique – une infraction conduit à une expulsion – conduit à l'arbitraire. La modification de la Constitution proposée par les initiateurs énumère les infractions qui pourraient justifier l'exil involontaire. Cet inventaire à la Blocher mélange des crimes graves comme le meurtre et le viol avec des délits de moindre importance, comme

«l'effraction». Qui plus est, le législateur aurait le loisir de compléter cette liste selon son bon vouloir. Une autre catégorie de délinquants mériterait l'expulsion: ceux qui abusent des prestations des assurances sociales ou de l'aide sociale. Observez la nuance: seul l'étranger qui abuse des ressources de l'Etat est visé, pas celui qui le prive de ressources. La fraude fiscale ne figure pas dans la liste. Ce texte mal rédigé est de surcroît en contradiction avec des normes du droit international, ce qui pourrait conduire le Parlement à invalider l'initiative si elle devait aboutir. En effet, certaines conventions internationales nous interdisent de refouler des étrangers vers des pays où ils risqueraient leur vie. Or, l'initiative ne prévoit pas d'exception.